



Le groupe Vicat (Euronext Paris : FR0000031775 – VCT) annonce aujourd'hui que l'Assemblée Générale Annuelle Mixte du Groupe s'est tenue ce jour.

Les résolutions présentées à l'Assemblée Générale ont été toutes adoptées, notamment celle concernant l'augmentation du dividende à 1,65 euro par action, conformément aux recommandations du Conseil d'Administration.

Le compte rendu détaillé de l'Assemblée Générale 2022, présentant le résultat des votes sera mis en ligne sur www.vicat.fr.

Prochaine publication :

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2022 le **4 mai 2022** après clôture de la bourse.

Contacts Relations Investisseurs :

Stéphane Bisseuil :
Tél. + 33 (0)1 58 86 86 05
stephane.bisseuil@vicat.fr

Contacts Presse :

Karine Boistelle-Adnet
Tél. +33 (0)4 74 27 58 04
karine.boistelleadnet@vicat.fr

À propos du groupe Vicat

Le groupe Vicat emploie près de 9 500 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3,123 milliards d'euros en 2021, provenant de ses activités de production de Ciment, de Béton & Granulats et Autres Produits & Services. Le Groupe est présent dans 12 pays : France, Suisse, Italie, États-Unis, Turquie, Égypte, Sénégal, Mali, Mauritanie, Kazakhstan, Inde et Brésil. Le groupe Vicat, groupe familial, est l'héritier d'une tradition industrielle débutée en 1817 avec l'invention du ciment artificiel par Louis Vicat. Créé en 1853, le groupe Vicat exerce aujourd'hui 3 métiers principaux que sont le Ciment, le Béton Prêt à l'Emploi (BPE) et les Granulats, ainsi que des activités complémentaires à ces métiers de base.